

Nouvelles du jour

Bulletin d'information à l'attention du corps médical au sujet de la COVID-19
Édition du 2020-03-19

Le gouvernement provincial déclare l'état d'urgence

Le gouvernement provincial a déclaré l'état d'urgence, aujourd'hui, en vertu de l'article 12 de la Loi sur les mesures d'urgence afin d'améliorer les mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19. Par conséquent, vous ne pouvez plus voyager à l'extérieur de la province ou vous déplacer. Veuillez consulter la proclamation publique du ministre de la Santé dans un des centres de documentation virtuelle.

Mise à jour - directive médicale sur les visites, les consultations et les congés temporaires

Une mise à jour de la directive a été faite aujourd'hui. À noter que les privilèges de sortie (p. ex., pour aller fumer) sont maintenant interdits.

Veuillez consulter la directive à l'un des centres de documentation virtuels.

Mise à jour – Directive sur les foyers de soins

La directive médicale sur les foyers de soins a été révisée pour y apporter des clarifications. Nous y avons notamment annexé le formulaire de réanimation cardiorespiratoire et niveaux de soins.

Veuillez consulter la directive à l'un des centres de documentation virtuels.

Directive médicale – Médecins suppléants (locums) provenant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick

Une nouvelle directive médicale vient d'être émise concernant la venue de médecins suppléants en provenance de l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Veuillez la consulter à l'un des centres de documentation virtuels.

Si vous avez des questions à ce propos, veuillez communiquer avec votre directeur médical ou votre Bureau des services médicaux.

Appel à tous - Médecins retraités

Un appel général est lancé à tous les médecins retraités qui souhaiteraient prêter main-forte et retourner au travail. Nous vous invitons à en parler à vos connaissances.

Les médecins retraités peuvent communiquer avec les Bureaux des services médicaux.

Information sur les équipements de prévention individuels (EPI)

À la demande de médecins, vous trouverez maintenant de l'information sur les équipements de prévention individuels dans les centres de documentation virtuels.

Vie privée

Dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus, les médecins pourront avoir à accéder, dans certaines circonstances, aux dossiers des contacts des patients afin de vérifier si ceux-ci ont eu un test de dépistage et si oui, le résultat. Les renseignements personnels sur la santé obtenus lors de ces accès devraient être dans le but de permettre au médecin de prendre les mesures appropriées, soit pour fournir des soins ou assurer la protection du patient ou des membres de sa famille, incluant des tests de dépistage. Toutefois la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* est claire à l'effet que l'information peut être utilisée mais non divulguée (par exemple, le médecin n'est pas autorisé à informer le patient des résultats des tests des personnes avec qui il a été en contact).

À ce chapitre, la Loi définit le terme « utiliser » comme suit : « Avoir en main ou traiter de l'information, y compris la reproduire, mais non la communiquer ».

Pour en savoir davantage, vous pouvez vous référer aux articles 32 et 34 de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

Vous voulez en savoir plus? - Capsules vidéo

Dre Nicole LeBlanc, en collaboration avec le Service des communications, prépare des capsules d'information en lien avec la COVID-19 à l'attention de la population en général, qui seront diffusées sur les réseaux sociaux. Plus d'information à venir!

PérinatalNB – Bulletin d'information sur la COVID-19

Le programme de santé périnatale du N.-B., PerinatalNB, tient à vous faire parvenir un bulletin d'information recensant les communiqués et publications relatifs au COVID-19 pendant la grossesse. Une mise à jour vous sera envoyée lorsque de plus amples informations seront publiées.

Fermeture – Complexe chirurgical GRS de Montréal

Le Complexe chirurgical GRS de Montréal nous informe de la fermeture de ses services. Pour en savoir davantage, veuillez prendre connaissance du communiqué à l'un des centres de documentation virtuels.

CENTRES DE DOCUMENTATION VIRTUELS

Vous pouvez accéder à la documentation et aux dernières nouvelles via le volet Documentation de [PetalMD](#) en vous branchant à votre compte ou encore dans la section [Médecins](#) du site internet du Réseau de santé Vitalité.

Today's news

Medical Staff Newsletter on COVID-19

Issued on 2020-03-19

Provincial government declares a state of emergency

The provincial government today declared a state of emergency under section 12 of the *Emergency Measures Act* to enhance measures to help contain the spread of COVID-19. As a result, you can no longer travel outside the province, and other movement-related restrictions now apply. Please consult the public proclamation by the Minister of Health in either of our virtual documentation centres.

Update – Medical Directive on Visits, Consultations and Temporary Leaves

This directive was updated today. Note that in-out privileges (e.g. to smoke) are now prohibited. Please consult the directive in either of the virtual documentation centres.

Update – Medical Directive on Nursing Homes

The Medical Directive on Nursing Homes has been revised to provide further clarification. The do-not-resuscitate and intensity of care form has been attached.

Please consult the directive in either of the virtual documentation centres.

Medical Directive – Locum Physicians Originating from Outside New Brunswick

A new medical directive has just been issued concerning locum physicians originating from outside New Brunswick. Please consult this directive in either of the virtual documentation centres.

If you have questions in this regard, please contact your medical director or your Medical Services Office.

Calling on all retired physicians

We are calling on all retired physicians who would like to help out and return to work. We also invite you to talk to your colleagues about this.

Retired physicians can contact the Medical Services Offices.

Information on personal protective equipment (PPE)

At physicians' request, you will now find information on personal protective equipment in the virtual documentation centres.

Privacy

In relation to the coronavirus pandemic, physicians could, under certain circumstances, access the records of a patient's contacts to check whether they have been tested and, if so, their results. The personal health information obtained during these accesses should be for the purpose of allowing physicians to take the appropriate measures, namely to provide care or to protect a patient or their family members, including by administering the diagnostic test. However, the *Personal Health Information Privacy and Access Act* is clear that this information may be used but not disclosed (e.g. a physician is not authorized to inform a patient of their contacts' test results).

In this regard, the Act defines "use" as follows: "Handle or deal with information and includes reproducing the information but does not include disclosing the information."

For further details, see sections 32 and 34 of the *Personal Health Information Privacy and Access Act*.

You'd like more information? Video clips to the rescue...

Dr. Nicole LeBlanc, in collaboration with the Communications Department, is preparing video clips on COVID-19 for the general public, to be distributed via social media. More information to come!

PerinatalNB – COVID-19 Newsletter

The NB Perinatal Health Program, PerinatalNB, is sending you a newsletter with communiqués and publications on COVID-19 during pregnancy.

An update will be sent when further information is available.

Closure – Complexe chirurgical GRS de Montréal

The Complexe chirurgical GRS de Montréal informs us that it has closed its services. For further information, please see the communiqué in either of our virtual documentation centres.

VIRTUAL DOCUMENTATION CENTRES

You can access documentation and the latest news by logging in to your [PetalMD](#) account and going to the Documentation section or by visiting the [Doctors](#) section of the Vitalité Health Network website.